



Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/43/L.28  
17 novembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
Point 18 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE  
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

Afghanistan, Algérie, Angola, Bangladesh, Barbade, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Ethiopie, Ghana, Guinée, Guyana, Inde, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mozambique, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, République arabe syrienne, Sénégal, Somalie, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu, Viet Nam, Yougoslavie, Zambie et Zimbabwe : projet de résolution

Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme

L'Assemblée générale,

Rappelant que l'année 1990 marquera le trentième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux,

Ayant à l'esprit la recommandation sur ce point figurant dans le document final adopté par la Conférence des ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés 1/ qui s'est tenue à Nicosie du 7 au 10 septembre 1988,

1. Proclame la décennie 1990-2000 Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme;

2. Prie le Secrétaire général de soumettre à l'Assemblée générale, à sa quarante-quatrième session, un rapport qui lui permette d'examiner et d'adopter un plan d'action visant à libérer le monde du colonialisme d'ici au XXI<sup>e</sup> siècle.

1/ A/43/667-S/20212, annexe.

